

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre, à 21h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Date de la convocation : 17 octobre 2017

Etaient présents : Mmes BARRERE BESSON CHARLET MM. BOISSIERES FOURCADE MALRIEU PERES SILLIEN THOMAS

Avaient donné procurations : Sandrine FOUQUET à Martine BESSON et de Patrick FEVRIER-MUZARD à Jean BOISSIERES

S'était excusée : Aline ROUX

Secrétaire de séance : Yoann PERES

Approbation du PV du Conseil Municipal du 25/08/2017 : Approuvé à la majorité (3 abstentions - absence CHARLET, FOURCADE, MALRIEU).

1 DECISIONS MODIFICATIVES 2 ET 3 COMMUNE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 60623 : Alimentation	- 1 500.00€	
023 : Virement à la section d'investissement	+ 1 500.00€	
TOTAL	00.00€	
021: Virement de la section de fonctionnement		+ 1 500.00€
D 1332 : Amende de police	+ 4 170.00€	
R 1342 : Amende de police		+ 4 170.00€
R 1641 : Emprunts		+ 40 000.00€
D 2051 : Concessions, droits similaires	+ 1 500.00€	
D 020 : Dépenses imprévues invest	+ 3 254.00€	
D 204412 (041) : Public bâtiment et installation	+36 746.00€	
D 458104 : Opération pour compte de tiers n°4	+41 700.00€	
R 458204 : Cheminement piétonnier RD87		+ 4 954.00€
R 458204 (041) : Cheminement piétonnier RD87		+ 36 746.00€
TOTAL	87 370.00€	87 370.00€

- Le Conseil décide à l'unanimité de valider ces propositions et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

2 PIETONNIER D87 ROUTE GRENADE – SOUSCRIPTION DE PRET

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Mise en place d'un prêt long terme :

- Montant : 40 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux fixe : 1.60 %
- Amortissement du capital : progressif
- Frais de dossier : 50 €
- Parts sociales : néant
- Remboursement : 45 071.37€

- **Le Conseil Municipal, approuve le projet à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31, l'autorise à signer tous les documents y afférent, et s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.**

3 DECISION MODIFICATIVE 1 LOTISSEMENT

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641 Dépense Emprunts en euros		300 000.00€
1641 Recette Emprunts en euros		300 000.00€

- **Le Conseil Municipal valide ces modifications budgétaires, à l'unanimité.**
- A ce jour, trois lots sont vendus (actes signés, fonds versés), un quatrième sera vendu dès le 17 novembre. A cette date, le prêt relais pourra être remboursé dans sa totalité.

4 PARTICIPATION POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2019-2022

- Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne propose une participation à la mise en concurrence programmée en 2018 concernant la mise en place et la gestion d'une couverture en Assurance Statutaire.
- Une fois le marché attribué, les résultats seront portés à la connaissance des structures qui auront mandaté le CDG31 et celles-ci resteront libres d'adhérer ou pas au contrat pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et/ou pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC.
- La commune est déjà assurée pour ce risque, et aura donc la possibilité de choisir le contrat le plus avantageux pour 2019.
- **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation.**

5 EXTENSION, REHABILITATION, MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MEDIATHEQUE – APPROBATION DOSSIER APD

- Afin de compléter le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, Ministère de la culture, la Direction Régionale Action Culturelle Occitanie nous demande de prendre une délibération approuvant l'Avant Projet Définitif présenté par le maître d'œuvre en date du 15.05.2017 (PRO 02).
 - o Les délibérations prises auparavant par le Conseil municipal
 - o Approbation de l'opération avec le chiffrage des travaux, des services et du mobilier et équipement informatique délibération 2017-004
 - o Choix du maître d'œuvre délibération 2017-005
 - o Autorisation de programme délibération 2017-019approuvent le projet mais pas dans les termes attendus par la DRAC.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'avant projet tel que présenté dans le permis de construire.**

6 SUBVENTION COMITE DES FETES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des fêtes a présenté un bilan déficitaire de 1 500 euros pour son exercice 2017. Monsieur le Maire souhaite solliciter du Conseil municipal la possibilité d'accorder une subvention de 1 500 euros. Les crédits sont disponibles dans l'enveloppe subvention non affectée prévue à l'article 6574 du BP 2017.

- **Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer au Comité des fêtes de Saint Paul sur Save une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € ; et Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le chantier du piétonnier de la route de Grenade est en phase d'être réceptionné.

- Intermarché a lancé les travaux du nouveau magasin (ouverture prévue au printemps)

- Une réunion publique autour du PLU a rassemblé une cinquantaine de personnes à l'Espace Fontanilles le 11 octobre 2017. Les cinq axes du PADD ont été présentés ainsi que le calendrier qui devrait permettre d'entériner la révision de notre PLU avant la fin 2018.

- Participation citoyenne : L'objectif est de programmer une réunion ouverte aux habitants animée par la gendarmerie avant la fin de l'année. Anne BARRERE et Bertrand THOMAS suivent ce dossier.

- Nos services techniques ont repris l'entretien des terrains propriétés de la commune précédemment occupés par les poneys de Mlle XUEREB, en date du premier octobre 2017.

Séance levée à 23h.